

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

Année 1860

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME SEPTIÈME.



LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,
rue St-Pierre, 20.

PARIS.

CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE,
rue Bonaparte, 20.

1860. — Février 1861.

DESCRIPTION

DE DEUX

ESPÈCES NOUVELLES DE COLÉOPTÈRES,

DE LA TRIBU DES HYDROCANTHARES.

Par **E. MULSANT** et **GODART**,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 décembre 1859.



Agabus foveolatus.

Oblongo-ovalis, vix convexus, postice depressiusculus, subtilissime punctulato-substrigosus, subtilis nitidus, supra subopacus, niger; thoracis disco leviter bifoveolato; clytris fuscis, extrorsum gradatim fusco-ferrugineis, margine inferiori ferrugineo; antennis pedibusque ferrugineis, femoribus nigris.

Long 0,0072 (3 1/4 l.) — Larg. 0,0061 (2 2/3 l.).

♂ Trois premiers articles des tarsi antérieurs et intermédiaires un peu dilatés, garnis de poils, en dessous.

♀ Trois premiers articles des tarsi antérieurs et intermédiaires glabres ou à peu près, en dessous.

Corps en ovale allongé, très légèrement convexe et légèrement déprimé en arrière; en ogive ou subarrondi à l'extrémité. *Tête* superficiellement pointillée ou rugulosule; rayée, au côté interne des yeux, d'un sillon ponctué; notée sur la suture frontale des deux fossettes ordinaires; noire, avec le labre ferrugineux ou d'un ferrugineux obscur, avec les extré-

mités souvent noirâtres, au moins après la mort. *Palpes* et *antennes* testacés ou d'un testacé ferrugineux, avec le dernier article des palpes parfois obscur à son extrémité. *Prothorax* légèrement arqué en avant, sur la majeure partie de son bord antérieur, avec les angles de devant avancés, embrassant la moitié postérieure du côté externe des yeux; élargi en ligne un peu courbe d'avant en arrière, sur les côtés; sensiblement arqué en arrière et à peine subsinué, à la base; à angles postérieurs un peu plus ouverts que l'angle droit; trois fois environ aussi large à son bord postérieur qu'il est long sur son milieu; très-médiocrement convexe; très-étroitement rebordé sur les côtés, sans rebord en devant et à la base; très-superficiellement pointillé; marqué d'une rangée de points, après son bord antérieur; noté, au devant de la base, d'une rangée semblable, mais interrompue dans son tiers médiaire; rayé sur les trois cinquièmes postérieurs de la ligne médiane, d'une raie très-légère ou en partie peu distincte; noté, vers les deux cinquièmes de sa longueur, de chaque côté de la ligne médiane, d'une fossette transverse; d'un noir peu ou point luisant, avec le rebord marginal ferrugineux. *Ecusson* en triangle plus large que long; noir; superficiellement pointillé. *Elytres* faiblement élargies jusqu'à la moitié, puis faiblement rétrécies jusqu'aux trois cinquièmes, plus sensiblement rétrécies ensuite jusqu'à l'angle sutural, en ogive à l'extrémité; quatre fois aussi longues que le prothorax sur son milieu; peu convexes, surtout postérieurement; brunes ou d'un noir brun près de la suture, graduellement d'un brun roussâtre ou ferrugineux près des bords latéraux; peu luisantes, peu distinctement ou très-superficiellement pointillées; marquées de trois lignes peu régulières de points enfoncés assez petits, et parsemées de points semblables. *Repli* d'un roux ferrugineux; graduellement et faiblement rétréci depuis sa partie antérieure jusqu'à la moitié du premier arceau

ventral, presque réduit à une tranche à partir de ce point. *Dessous du corps* noir; luisant: ruguleux. *Cuisses* noires, pointillées ou rugulosules: les antérieures et intermédiaires ponctuées. *Tibias* et *tarses* d'un rouge testacé légèrement brunâtre ou ferrugineux: les tibias antérieurs et intermédiaires spinosules à leurs deux bords et sur leur surface: les postérieurs, garnis de petites épines à leur bord interne, presque inermes à l'externe et marqués près de celui-ci d'une rangée de points. *Premier article des tarses postérieurs* aussi long que les deux suivants réunis.

Cette espèce a été découverte par M. Raymond, dans les montagnes du département des Basses-Alpes, à plus de deux milles mètres au-dessus du niveau de la mer.

Obs. Elle se rapproche des *A. uliginosus* et *congener*. Elle diffère de l'un et de l'autre par l'absence de taches rouges sur le vertex; elle s'éloigne du premier, par son prothorax noir, excepté le rebord marginal, par ses cuisses noires: du second, par toutes ses cuisses noires; de tous les deux, par les deux petites fossettes du disque de son prothorax.

Hydroporus atropos.

Oblongo-ovalis, parum convexus, vix nitidulus, niger, antennis et palpis basi testaceis; thorace clytrisque punctulatis, parce pubescentibus. Thorace transversim vix foveolato, postice in medio producto scutelliformi.

Long. 0,0036 à 0,0045 (1 2/3 à 2 l. — Larg. 0,0018 à 0,0022 (4/5 à 1 l.)

Corps ovale-allongé; peu convexe; à peine luisant. *Tête* noire; peu luisante; superficiellement ou peu distinctement pointillée; glabre; marquée sur le front de points visibles, assez petits et peu serrés; notée de deux fossettes, près de la suture frontale qui est indistincte. *Labre* noir. *Palpes* testacés

ou d'un testacé livide et souvent un peu obscur à la base, avec l'extrémité noire ou obscure. *Antennes* d'un testacé livide sur les quatre premiers articles, noires sur les autres; à troisième et quatrième articles un peu plus petits chacun que les autres. *Yeux* bruns; presque à angle droit, à leur angle postéro-interne. *Prothorax* presque en ligne droite ou à peine arqué en devant sur la majeure partie de son bord antérieur, avec les angles de devant avancés jusqu'à la partie postérieure ou jusqu'au cinquième postérieur des yeux: élargi en ligne peu courbe d'avant en arrière; en ligne un peu obliquement dirigée en arrière sur les deux tiers externes de son bord postérieur, puis sinué et prolongé en arrière en forme de triangle plus large que long et scutelliforme, dans le milieu de sa base; trois fois aussi large à celle-ci qu'il est long vers chaque sinuosité basilaire: muni de chaque côté d'un rebord très-étroit et peu saillant; sans rebord à la base; très-médiocrement convexe; ordinairement marqué, vers les trois cinquièmes de sa longueur, de diverses dépressions faibles ou peu apparentes, constituant parfois une dépression transversale souvent interrompue; noir; peu luisant; marqué de petits points, donnant chacun naissance à un poil noir et couché. *Elytres* aussi larges en devant que le prothorax à sa base; cinq fois environ aussi longues que celui-ci vers chacune de ses sinuosités; oblongues, à peine élargies jusque vers la moitié de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe, en ogive à l'extrémité: offrant à la partie antérieure de leur suture un angle rentrant, correspondant au prolongement scutelliforme du prothorax: munies d'un rebord latéral étroit, peu ou point apparent en dessus; peu convexes; d'un noir peu luisant; marquées de petits points peu épais, donnant, comme ceux du prothorax, naissance à un poil noir, fin et couché. *Repli* subgraduellement rétréci jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures.

presque réduit à une tranche à partir de ce point; étroitement rebordé à son côté interne; noir; garni de quelques poils. *De sous du corps* noir, peu luisant, densément et presque imperceptiblement pointillé; marqué de points très apparents et médiocrement épais, donnant chacun naissance à un poil noir, très-fin, couché, peu distinct. *Pieds noirs*: les antérieurs moins obscurs, ou parfois d'un brun roussâtre aux extrémités de la cuisse et d'une partie des tibias et des tarses. *Cuisses* presque impointillées. *Tibias postérieurs* lisses, marqués d'une rangée de points près de leur bord externe. *Eperons* et *ongles* d'un fauve testacé. *Tarses postérieurs* garnis de poils raides ou subspinosules de même couleur, à l'extrémité de leurs articles.

Cette espèce a été prise par M. Raymond, dans les montagnes des Basses-Alpes, à plus de deux mille mètres de hauteur.

Obs. Elle se rapproche, par sa forme, de l'*II. memnonius*.
